

# L'Anxiliaire Breton.

## Concours de Charrues.

Dès le matin des écriteaux surmontés de flammes tricolores et placés sur le bord de la route indiquaient le champ du concours et le lieu destiné à la réunion des attelages. Une vaste estrade couverte de tapis et pavoisée s'élevait sur le bord de la pièce de terre, qu'on avait divisée d'avance en trente-quatre portions (nombre égal à celui des *concurrents* attendus). Chaque planche, limitée par des piquets, était numérotée aux deux extrémités.

Quoique *très-modestes* et d'autant plus convenables à la circonstance, ces préparatifs ne manquaient pas d'une certaine élégance et donnaient un air de fête aux dispositions prises pour éviter la confusion.

*Long-temps* avant l'heure fixée par le programme, la plupart des *concurrents* étaient venus se ranger en bon ordre dans la grande prairie, pendant que l'estrade se couvrait des personnes invitées, et parmi lesquelles on remarquait M. le premier président, M. le préfet, M. le général Saint-Aubanet, M. le maire de Rennes et ses adjoints, plusieurs chefs de corps et de diverses administrations, un grand nombre d'ecclésiastiques et beaucoup de dames, etc., etc.

Eu outre une affluence de cultivateurs et de curieux couvrait les talus et entourages de la pièce de terre, **mais dans une tenue parfaite et en quelque sorte respectueuse.**

Le jury devait être formé de six membres, dont trois au choix de M. le préfet, et trois au choix de la Société d'agriculture.

Deux des membres désignés se trouvant empêchés, il a été procédé à leur remplacement, et la commission du jury a été définitivement composée comme suit :

Membres désignés par M. le préfet,

MM. *De Lorgeril*, pour l'arrondissement de S.-Malo;

***Gazon*, pour celui de Redon ;**

*Dore* (remplaçant M. *Le Beschu*), pour celui de Fougères.

Membres désignés par la Société d'agriculture,

MM. *Chartier*, pour l'arrondissement de Montfort;

*Duplessix d'Argentré* (remplaçant M. *Desguez*), pour celui de Vitré ;

*Louis De Béchenec*, pour celui de Rennes.

Après plusieurs appels, sur 34 *concurrents* qui avaient personnellement reçu des lettres d'admission, 29 seulement se sont présentés (1). La liste a été définitivement arrêtée à ce nombre par M. le préfet du département, président la séance, et par MM. Les membres de la Société d'agriculture commissaires du concours.

Le tirage au sort a déterminé la place de chaque concurrent, qui s'y est aussitôt rendu pour attendre le signal.

**(I) Il est à regretter que MM. Louis Lannes, de Vitré; Jacques Grivel de Langon; de Lacroix, de Saint-Brieuc-des-Iffs ; Meslé, de Saint-Méen, et Joseph-Marie Guérin, de Plélan, qui aient été admis au concours sur leur demande, et appelés par lettres personnelles, ne se soient pas présentés. En ne prévenant pas de leur renonciation à la lutte, ils ont empêché la Société de disposer des espaces qui leur étaient réservés en faveur de quelques-uns des nombreux prétendants qu'elle avait eu le regret de ne pouvoir admettre faute d'espace.**

Les concurrents étaient, MM. :

N° 1. — Mathurin *Lebreton*, de Combourg, arrondissement de Saint-Malo, conduisant **une charrue du pays attelée de quatre chevaux.**

N°2. — Pierre *Renaud*, de Pacé, arrondissement de Rennes, conduisant **une charrue du pays attelée de de quatre chevaux.**

N° 3. — Emmanuel *De Jourdan*, de Bain, **charrue Dombasle simple attelée de quatre bœufs.**

N° 4. — Pierre *Louait*, de Bréguigny *près-Rennes*, charrue Dombasle simple attelée de quatre chevaux.

N° 6. — *De la Bigne Villeneuve*, de Saint-Didier, arrondissement de Vitré, **charrue Dombasle attelée de deux chevaux et deux bœufs.**

N° 8. — Julien *Villeboux*, de Clayes, arrondissement de Montfort, charrue **Dombasle sur avant-train attelée de quatre chevaux,**

N° 9. — Joseph *Démolon*, de Saint-Malo, **charrue de Jersey** attelée de quatre chevaux.

N° 11. — Julien *Denais*, de Pléchâtel, arrondissement de Redon, charrue Dombasle simple **attelée de deux chevaux et deux bœufs.**

N° 12. — *Pelletan*, de Saint-Jacques (Rennes), charrue du pays **attelée de trois chevaux.**

N°14. — Jean *Belan*, de Tinténiac (Saint-Malo), charrue Dombasle sur avant-train attelée de trois chevaux.

N° 20. — *Le Court de Béru*, **Pipriac (Redon)**, charrue Dombasle sur avant-train attelée de quatre chevaux.

N° 25. — *Barbier*, de Vern (Rennes), charrue du pays attelée de **quatre bœufs.**

N° 26. — Yves *Urvoy*, maire des Brûlais (Redon), charrue Dombasle sur avant-train attelée de deux chevaux et deux bœufs.

N° 29.—*Porée*, de **Guichen (Redon)**, charrue Dombasle simple attelée de deux chevaux et deux bœufs.

Les conditions du **programmé** ont été rappelées aux **concurrents**, savoir : **la profondeur, la rectitude, l'égalité, la quantité de terre retournée**, et en général tout ce qui constitue un bon labour.

An signal donné, les vingt-neuf concurrents s'élancèrent dans l'**arrène**. Le bruissement des fouets, le roulement des charrues, la voix des conducteurs, donnent à cette scène une physionomie à la fois animée, pittoresque, et pourtant solennelle.

L'œil avide de plusieurs milliers de spectateurs, suit avec anxiété ces longues et profondes déchirures tracées dans le sol entr'ouvert, puis le reporte curieusement sur cette vaste ligne de charrues, d'hommes, de chevaux, qu'un même mouvement anime, qu'un même esprit dirige dans ses efforts.

MM. les juges ont à l'instant commencé leur examen ; et à un second signal, lorsque le travail a été environ à moitié, tous les attelages se sont arrêtés sur place, et ont fait une pause pendant laquelle les juges ont pu examiner en détail chaque portion travaillée.

Un troisième signal a remis les attelages en marche et la lutte a été terminée.

Pendant que le jury continuait son examen, qui a exigé beaucoup de temps et de réflexion, l'impatience des concurrents et la curiosité des spectateurs ont été distraits par l'**essai d'une charrue anglaise, attelée de huit chevaux** et précédée d'une autre charrue tirée par quatre.

Cet instrument d'une puissance considérable, conduit successivement par MM. de Châteaubriand, de Bériu, **Des Nétumières** et quelques autres **assistans**, a fixé l'attention par l'excellence du labour qu'il produit; la terre creusée à 52 centimètres de profondeur, **jaillissait au-dessus de l'oreille**, à une hauteur considérable, comme l'eau soulevée par les ailes d'un bateau à vapeur.

La manœuvre de ce curieux instrument a occupé l'assemblée pendant que le jury continuait son travail.

Les fanfares de la musique d'artillerie et le tambour ont enfin annoncé que les prix allaient être délivrés.

M. le président de la Société d'agriculture a fait connaître le résultat de l'examen, et les prix ont été délivrés comme suit :

**Paix DE 100 Fr.**

1 *Prix.* — M. *Jacques Pichon*, de Pleumeleuc, arrondissement de Montfort, charrue Dombasle attelée de trois chevaux. Planche n. 22.

2' *Prix.*— M. *Porie*, de Guichen, arrondissement de Redon, *ancien élite de l'école d'agriculture de Rennes*, charrue Dombasle attelée de deux chevaux et deux bœufs. Planche n. 29.

**PRIX DE 75 f r.**

1" *Prix.* — M. *Julien Villeboux*, de Clayes, arrondissement de Montfort, charrue Dombasle sur avant-train, attelée de quatre chevaux. Planche n. 8.

2' *Prix.* — M. *Lecourt de Bériu*, de Pipriac, arrondissement de Redon, charrue Dombasle sur avant-train, attelée de quatre chevaux. Planche n. 20.

PRIX DE 50 f r.

1<sup>r</sup> *Prix*. — M. *Lemoine*, maire de Romillé, arrondissement de Montfort, charrue Dombasle attelée de quatre chevaux. Planche n. 7.

2<sup>\*</sup> *Prix* — M. *Ambroise Richard*, de Pleumeleuc, *ancien élève de l'école d'agriculture de Rennes*, charrue Dombasle attelée de quatre chevaux, planche n. 21.

Puix DE 40 FR.

1<sup>r</sup> *Prix*. — M. *Michel Fontaine*, de Mordelles, arrondissement de Reunes, charrue du pays attelée de deux chevaux et deux boeufs. Planche n. 23.

2<sup>e</sup> *Prix*. — M. *Jean Belan*, de Tinténiac, arrondissement de Saiut-Malo, charrue Dombasle sur avant-train. Planche n. 14-

**Puix DE 30 Fa.**

1 *Prix*. — M. *Joseph Demolon*, de Saint-Malo, arrondissement de Saint-Malo, charrue de Jersey attelée de quatre chevaux. Planche n. g.

2<sup>\*</sup> *Prix*. — M. *Mathurin Goupil*, de Pleugueneuc, arrondissement de Saint-Malo, *ancien élève de l'école d'agriculture de Rennes*. Planche n. 24. une médaille d'argent a été décernée en outre à tous ceux qui ont obtenu des prix, et doit leur être remise aussitôt que leurs noms y seront gravés.

Profitant de cette circonstance, la Société d'agriculture a remis, comme encouragement, à ceux des concurrens qui lui ont semblé pouvoir en faire le meilleur usage, quinze exemplaires de l'excellent Traité de M. Guenou, sur les vaches laitières, **et a compté à chacun de ceux qui n'ont point obtenu de prix dans le concours, une indemnité proportionnée à leur éloignement de Rennes.**

— *La machine à battre existant à l'école d'agriculture a été mise en mouvement à l'issue du concours, et vue fonctionner, avec tout l'intérêt qu'elle mérite, par une foule d'assistans qui s'est aussi répandue dans les champs pour juger de la richesse des colzas, des pommes de terre et des lisettes.*

*Mais ce qui a **sur-tout** fixé l'attention des agriculteurs, c'est le troupeau de l'école, composé de vaches du pays en parfait état, de belles vaches normandes, et de bêtes suisses de pure race.*